

# Semaine belge cruciale pour le Ceta

## UE-CANADA Les parlements fédérés doivent se prononcer sur le traité avec le Canada

- Les députés sont au pied du mur : oui ou non au traité Ceta.
- Pour André Antoine, il faut obtenir l'abandon des négociations avec les Etats-Unis.

La semaine qui s'ouvre s'annonce décisive pour le traité commercial entre l'Union européenne et le Canada (Ceta), en tout cas au niveau belge. Désormais en possession de la déclaration interprétative du texte initial (1.600 pages), les parlements des entités fédérées doivent dire s'ils autorisent leurs exécutifs à donner les pleins pouvoirs au fédéral pour qu'il signe l'accord au nom de la Belgique, le 27 octobre. Auparavant, un conseil des ministres européens est convoqué le 18. Didier Reynders (MR), le ministre des Affaires étrangères, doit y porter la décision de notre pays.

En fin de semaine dernière, la Région de Bruxelles-Capitale a donné le ton : le gouvernement n'est pas unanime sur le traité, il attend donc la position du parlement pour avancer sur ce sujet. Ce lundi, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réunira sa commission des Relations internationales : elle devrait se prononcer contre la déclaration interprétative, et donc le traité. Sans qu'on puisse parler

de commission de coopération entre entités fédérées (impossible à réunir faute de temps), des représentants de la Wallonie et de Bruxelles seront présents. Une tendance lourde apparaîtra.

### Pleins pouvoirs

Le débat se déplacera ensuite vers Namur. Jeudi après-midi, la capitale wallonne abritera une réunion de la commission des Affaires européennes. Elle est prévue de longue date, elle tombe à pic. Des auditions de représentants canadiens et d'universitaires sont prévues pour éclairer la lanterne des élus régionaux, notamment sur la délicate question de la valeur juridique de la déclaration interprétative publiée la semaine dernière pour rassurer les opposants au traité.

Vendredi enfin, le parlement wallon se réunira pour une séance plénière extraordinaire. Le président de l'assemblée a insisté auprès du ministre-président pour qu'il soit présent, même si ce n'est pas formellement obligatoire. Paul Magnette (PS) écartera donc son déplacement royal (au Japon) et siègera à Namur. Ce jour-là, les députés devront dire s'ils confirment (ou non) la résolution d'avril dernier par laquelle ils demandaient au gouvernement de refuser les « pleins pouvoirs » à Didier Reynders en vue de la signature.

L'opposition wallonne au Ceta devrait être confirmée. Elle dispose d'une très large majorité : PS, CDH, Ecolo et PTB. Seul le MR propose de signer le traité : « Dans ce dossier, la gauche fait preuve d'une mauvaise foi évidente car j'ai la conviction profonde qu'elle sait pertinemment bien que l'accord Ceta ne fragilisera pas notre modèle social et moins encore notre économie », déplore notamment le député libéral Olivier Destrebecq.

### Un traité ajusté

L'élú du Hainaut a participé la semaine dernière à une mission parlementaire au Québec et au Canada, où les Wallons ont pu débattre avec de nombreuses autorités. Les craintes wallonnes à l'égard du Ceta ont été de toutes les conversations.

André Antoine (CDH), le président du parlement wallon, a tenu un discours clair à ses interlocuteurs canadiens, impatients de comprendre pourquoi la « petite » Wallonie fait de la résistance : « J'ai expliqué, parce que cela peut étonner, que l'intervention de notre assemblée est parfaitement légitime dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat. Que notre position a été sollicitée par le gouvernement lui-même. J'ai souligné que notre désaccord était très motivé, notamment sur les pratiques commerciales, l'agriculture ou le règlement des conflits. Mais j'ai aussi exprimé une attitude positive. Les Cana-

diens sont des partenaires fiables, et les Québécois, des amis. Nous leur tendons la main. »

Mais pour quoi faire ? Revenu d'outre-atlantique avec des sentiments partagés nourris d'une pointe d'optimisme, André Antoine évoque la piste d'« un Ceta ajusté » : « Ajusté parce que ce traité doit être plus juste économiquement, socialement et juridiquement, mais ajusté aussi aux points de vue des deux partenaires. »

Pour le parlementaire régional, un accord entre Europe et Canada, avec l'appui des entités fédérales belges, est envisageable. Mais à deux conditions, dont il sera question lors des débats parlementaires. La première coule presque de source : « La déclaration interprétative du traité doit disposer de la même force juridique que le traité lui-même. Pour cela, elle doit être retravaillée et transformée en protocole officiel. »

Le second préalable est très délicat : « Nous voulons entendre officiellement que les négociations avec les Etats-Unis pour le TTIP sont abandonnées. Les perspectives portées par ce second traité polluent le débat sur le Ceta. Le parlement wallon a déjà demandé la suspension des discussions, c'était une première étape. L'abandon serait perçu comme un signal positif. » ■

ERIC DEFFET